

MAIRIE DE PERET
Rue Claude Debussy
34800



Téléphone 04 67 96 09 41
Télécopie 04 67 96 31 33

Messagerie :
mairie-peret@orange.fr

www.mairie-peret.fr

Dans ce numéro :

Municipalité

Village

Education

Socio-culturel

Patrimoine

Voirie

Réseaux

Projets

BULLETIN MUNICIPAL

N°16

2014-2015

PERET



Un village résolument tourné vers l'avenir,
fier de son passé et de ses traditions.

> L'équipe municipale

“ Une nouvelle équipe municipale

2014 : Elections municipales

En mars 2014, le Conseil Municipal sortant s'est en grande majorité représenté pour un nouveau mandat. Seules trois personnes n'ont pas souhaité se représenter et ont laissé place à de nouveaux conseillers.

C'est ainsi que les 15 candidats ont été élus au 1er tour le 23 mars 2014.

Le 28 mars 2014, le Conseil, réuni en séance ordinaire, élisait le Maire et les adjoints, et définissait les différentes délégations des conseillers.



De gauche à droite :
Bernadette DEL-ROX,
Luc SEIGNOUREL,
Jeannine DELAVALLEE,
Michel DE BIASIO,
Sébastien SILHOL,
Eric BONAFE,
Isabelle SILHOL,
François BONNE,
Christian BILHAC,
Joël AZAM,
Rose-Marie SIFFRE,
Joël CASTES,
Pauline SOULAIROL,
Dominique ZARAGOZA,
André HUGOL

Présentation du Conseil

Christian BILHAC, Attaché territorial
Joël AZAM, Retraité militaire
Eric BONAFE, Agriculteur
François BONNE, Retraité pilote de ligne
Joël CASTES, Agriculteur
Michel DE BIASIO, Directeur général
Bernadette DEL ROX, Assistante maternelle
Jeannine DELAVALLEE, Auxiliaire de vie

André HUGOL, Retraité agricole
Luc SEIGNOUREL, Chef d'orchestre
Rose-Marie SIFFRE, Retraîtée artisan
Isabelle SILHOL, Assistante de direction
Sébastien SILHOL, Professeur des écoles
Pauline SOULAIROL, Administrateur de société
Dominique ZARAGOZA, Ingénieur

Maire	BILHAC	Christian	
Adjoint n°1	AZAM	Joël	Affaires scolaires, jeunesse, sport et loisirs
Adjoint n°2	HUGOL	André	Travaux et services techniques
Adjoint n°3	SILHOL	Isabelle	Urbanisme, cadre de vie et vivre ensemble
Adjoint n°4	SEIGNOUREL	Luc	Aide sociale et vie sociale

2014 - 2015 : Deux ans, Quatre élections

Elections municipales 23 et 30 mars 2014 (pas de 2nd tour à Péret) - Prochaine élection : en 2020

Elections européennes 25 mai 2014 - Prochaine élection : en 2019

Elections départementales 22 et 29 mars 2015 - Prochaine élection : en 2021

Elections régionales 6 et 13 décembre 2015 - Prochaine élection : en 2021

Prochaines élections en 2017 : élections présidentielles et élections législatives



> Edito



Pour la sixième fois, vous m'avez accordé votre confiance pour gérer jusqu'en 2020 la commune de Péret et je tiens à vous adresser tous mes remerciements et toute ma gratitude.

Chaque mandat est différent et apporte ses problématiques, ses défis à relever, ses opportunités à saisir. Cette mandature se caractérise par des problématiques budgétaires liées à la baisse des dotations de l'Etat et par la quasi impossibilité d'augmenter les impôts dans la difficile période que connaissent la plupart des ménages.

A Péret, nous avons la chance d'avoir une bonne santé financière, conséquence d'une gestion rigoureuse, et d'avoir déjà réalisé les gros équipements structurants (école, salle des fêtes) ainsi que la remise en état de tout le patrimoine (église st Félix, chapelle Notre Dame des Buis, mairie, salle J. Brel ...). Mais il reste aussi beaucoup de choses à faire ...

Avec une équipe municipale dévouée et empreinte de la notion d'intérêt général et un personnel communal d'une qualité rare, c'est en mariant passion et raison que nous allons continuer à travailler pour Péret, pour les Pérétoises et les Pérétois.

Christian BILHAC
Maire de Péret
Président de l'Association des Maires de l'Hérault

SOMMAIRE

L'équipe municipale

Village municipalité

- Recrutement
- Agence Postale Communale
- Civisme

Education

- Surélévation groupe scolaire
- Inauguration école
- Orchestre à l'école
- Activités périscolaires

Socio-Culturel

- Animations
- Ecole de musique municipale
- Associations Pérétoises

Patrimoine

- Menuiseries cave coopérative
- Menuiseries mairie
- Travaux en régie
- Columbarium

Voirie

- Av Jules Ferry / bd Pasteur
- Chemin de la Magdelaine
- Travaux en régie

Réseaux d'électrification

- Eclairage public
- Enfouissement réseau

Réseaux d'eau

- Mise en conformité réseau

Projets en cours ou à venir

- Plan Local d'Urbanisme
- Réseaux d'eau
- Aménagement parvis mairie
- Cave coopérative

> Village - Municipalité

“ Une nouvelle équipe administrative

Recrutement

2015 a été une année charnière au niveau des recrutements au sein de la commune. En effet, après plus de 25 ans de bons et loyaux services, deux des secrétaires de la mairie sont parties en retraite. Afin de les remplacer, les heures d'un des agents ont été augmentées et un agent supplémentaire a été recruté. Il s'agit de Madame Patricia BENOIT-BARTHES, habitante de Péret, qui travaillait auparavant à la mairie de Béziers.



De plus, La Poste ayant fermé son bureau, la commune a repris l'activité en Agence Postale Communale. Un second agent a donc été recruté à mi-temps pour assurer le service. Il s'agit de Madame Laurence TOSELLO-PACE, qui travaillait auparavant dans le secteur privé.

La commune emploie également des contrats « emploi avenir » au service technique ainsi qu'aux écoles. C'est ainsi que Monsieur Mickael MOYER et Madame Inès DELOUSTAL ont obtenu chacun un contrat de 3 ans. Rappelons que ces contrats sont conventionnés avec l'Etat et sont remboursés à 75 % à la commune.

Notons également que Madame Nathalie BACAVE a signé un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) en remplacement de Madame Inès DELOUSTAL en congé maternité.

Enfin, des intervenants extérieurs ont des contrats saisonniers afin de donner des cours à l'école de musique et à l'école pour les activités périscolaires.

Agence Postale Communale

Depuis plusieurs années, la mairie a mis tout en œuvre pour repousser la date de fermeture du bureau de Poste de Péret. En effet, Péret était la seule commune des alentours à avoir encore son bureau de Poste.

Le Conseil Municipal n'a pas souhaité voir ce service disparaître et a délibéré pour la mise en place d'une Agence Postale Communale (APC). Un groupe de travail composé d'élus s'est réuni pour décider de la façon dont serait organisé cette agence.

Des études ont été menées par la Poste indiquant que la fréquentation du bureau était de 3h par semaine. Une convention a été passée entre la Poste et la commune, la Mairie est indemnisée à hauteur de 1000 € par mois ce qui correspond au recrutement d'un agent 15h par semaine.

Etant donné la faible prévision de fréquentation, il semblait plus opportun de localiser l'APC en mairie plutôt que d'avoir un agent qui attend le client au bureau de Poste. C'est ainsi que le secrétariat a reçu une courte formation pour assurer ce service de la mairie.

Les heures d'ouvertures ont été élargies à la journée (ouvert matin et après midi, toute l'année).



APC ou Poste ? Quelle différence ?

Une Agence Postale Communale ne peut faire aucune opération bancaire (pas de virement de compte à compte par exemple). De même, elle ne peut pas gérer les procurations de comptes. Le logiciel ne donne pas accès aux comptes bancaires des clients. Seuls les retraits et dépôts d'argent, les ventes de timbres, les recommandés, les colis ... sont des opérations possibles.

> Village - Un peu de Civisme

Stationnement

Un grand nombre de Pérotois manquent de sens civique. C'est ainsi que le stationnement dans le centre du village ou aux abords de l'école n'est souvent pas réglementaire, notamment, beaucoup de personnes garent leurs véhicules sur les trottoirs.



En 2015, la commune s'est dotée d'un appareil permettant la verbalisation des automobilistes : le PVE Procès Verbal Electronique. Les employés municipaux ont été assermentés afin de verbaliser sur simple photo les stationnements gênants. Une convention a été passée par la Préfecture et l'ANTAI, l'Agence Nationale des Traitements Automatisés des Infractions.

Le coût du matériel a été de 1830 €, avec une aide de l'état de 500 €.

Il est dommage d'en arriver à une répression alors qu'un simple geste de chacun favoriserait le bien vivre ensemble !

Divagation des animaux

De même, certains propriétaires laissent leurs chiens ou chats divaguer dans les rues, causant par la même un problème de salubrité.

Depuis quelques années, Péret adhère à une société privée, la SACPA, afin de récupérer les animaux errants. Il est rappelé aux propriétaires de chiens que les déjections doivent être ramassées sous peine d'une amende :

« les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35€) »



Dégradations

Encore beaucoup trop de dégradations ont lieu dans le village, par les jeunes adolescents au champ de l'eau par exemple avec des dégâts sur le terrain multisports, mais aussi par les plus jeunes qui sans le vouloir se balancent sur le grillage de l'école.

Il est rappelé à chacun que les réparations de ces dégradations sont payées avec les deniers publics, donc avec vos impôts. Avec un peu moins d'incivilité, la commune pourrait investir ailleurs l'argent de tous.

Tri des déchets

- Points d'apports volontaires :

Avec les travaux d'aménagement du Bd Pasteur, les trois colonnes de tri de verre, papier et emballages ont été déplacées près de la cave coopérative. Il est prévu pour 2016 de redéfinir les 4 emplacements d'apports volontaires. Il est demandé à tous de trier correctement les déchets et de ne pas déposer de sacs à côté des colonnes si celles-ci sont pleines.

- La ligue nationale contre le cancer a passé une convention avec la commune concernant la collecte de produits textiles : vêtements - chaussures - maroquinerie. Cette collecte poursuit trois objectifs : écologique en recyclant les produits collectés, solidaire en créant des emplois pour les personnes qui participent au recyclage, et économique en collectant des ressources affectées à la recherche contre le cancer et à l'aide aux malades. Le container a été placé provisoirement près des colonnes de tri rue de L'Égalité (près du cimetière). En 2015, 220kg/mois ont été ramassés sur Péret.



> Education

“ Une école rénovée

Sur-élévation du groupe scolaire

L'école maternelle et primaire de Péret accueille de plus en plus d'enfants, et, avec la mise en place des activités périscolaires un manque de salle apparaissait.

Le Conseil Municipal a donc approuvé un projet de surélévation du groupe scolaire.

Un étage a été créé au dessus de la classe maternelle, dans le prolongement de celui existant.

Les travaux ont débuté en juillet 2014, avec une mise à disposition des salles quasiment à la rentrée scolaire 2014/2015.

Les finitions ont elles été terminées en 2015.

Le choix de la couleur de façade a été prépondérant. Il s'agissait d'harmoniser cette extension avec la salle multi-activités qui avait été créée 3 ans avant.

L'extension comprend donc une cinquième salle de classe ainsi qu'une petite salle d'activité.

L'école est dorénavant composée au rez-de-chaussée de 3 classes et d'une bibliothèque, et à l'étage de 2 classes, 1 salle d'activité et 1 bureau de la direction. De l'autre côté de la cour de récréation, on retrouve une cantine et une garderie ainsi que 2 préaux.

A l'extérieur, un parvis qui met en sécurité la sortie des enfants et une salle multi-activités.

Travaux

Coût total HT	242 284.25 €
Subvention Conseil Général	- 30 955.00 €
Subvention Etat	- 100 294.20 €
FCTVA	- 37 510.45 €
Coût pour la commune	73 524.60 €



Un effort de 145 462.90 € pour nos écoliers

Année scolaire 2014/2015

Bilan Ecole, activités périscolaires, garderie, et cantine



RECETTES	
Tickets cantine	9 871,00
Abonnements cantine	8 940,00
Tickets garderie	2 748,00
Abonnements garderie	2 890,00
Remboursements emploi avenir	11 770,35
Périscolaire (Etat)	6 060,00
TOTAL	42 279,35

DEPENSES	
Frais de personnel	79 420,96
Emprunt	37 124,03
Travaux en régie	1 379,98
Fournitures scolaires	4 814,78
Noël et fin d'année	1 832,90
Mobilier	752,50
Electricité	8 647,96
Chauffage	1 495,55
Téléphone et Internet	802,15
Timbres	82,08
Photocopieur	746,14
Vérification incendie	822,90
Produits d'entretien	2 172,48
Pharmacie	128,94
Sud Est Traiteur	23 531,36
Imprimerie Domens	0,00
Subvention APEEP	0,00
Subvention OCCE	1 350,00
Intervenants périscolaires	21 610,64
Instruments périscolaires	755,00
Matériel périscolaire	271,90
TOTAL	187 742.25

Inauguration école Jacques Montagne

Jusqu'à présent, le groupe scolaire de Péret ne portait pas de nom. Il a été baptisé Ecole Jacques MONTAGNE, en mémoire à Monsieur MONTAGNE, ancien adjoint au Maire qui a œuvré toute sa vie pour l'éducation et en qualité d'adjoint au Maire pour l'école de Péret.

L'école n'est pas la seule à avoir été baptisée. Les classes portent désormais des noms d'hommes célèbres : poètes, écrivains, imprimeurs, dramaturges ...

C'est ainsi que l'on retrouvera la salle René Char, Molière, Victor Hugo, Gutenberg, François Villon, François Rabelais, Georges Bizet, Pierre Corneille, Charles Baudelaire, André Malraux, et Voltaire.

L'inauguration a eu lieu le 3 février 2015 en présence de Monsieur Pierre de BOUSQUET, Préfet de l'Hérault, Monsieur Nicolas LERNER Sous-préfet, Madame Anne-Marie FILHO Directrice académique, Monsieur René FAGES, Conseiller Départemental. Toute la population était invitée. Après la visite de l'école en présence des enfants qui étaient en activités périscolaires, le ruban a été coupé sous le chant de la Marseillaise chanté par tous les enfants. L'orchestre à l'école a ensuite pu montrer son talent en interprétant un morceau des Pink Floyd.

Année après année, une action continue :

1983 : classe maternelle
 1985 : isolation tranche 1
 1986 : salle informatique
 1988 : isolation tranche 2
 1989 : aménagement cour
 1990 : réfection toiture
 1991 : mobilier
 1992 : sanitaires, salle de classe et logement
 1994 : menuiserie
 1998 : salle motricité
 2000 : cantine
 2001 : menuiseries
 2002 : salle ABCD
 2003 : cantine et préaux
 2005 : menuiserie
 2006 : réaménagement groupe scolaire tranche 1
 2007 : réaménagement groupe scolaire tranche 2
 2008 : création de 3 WC
 2009 : plafond maternelle
 2009 : façade 1ère tranche
 2010 : réfection plafond et mur maternelle
 2011 : dortoir
 2011 : accès école
 2011 : salle multiactivités (tranche 3)
 2012 : école numérique, trottoir, ouverture cantine
 2013 : 5ème classe, Achat instruments OAE
 2014 : groupe sur élévation
 2015 : achat instruments OAE

Coût total :
 1 462 686.85 € TTC
Subvention+ FCTVA:
 861 497.65 €
Quote part communale :
 601 189.20 €
Soit 41 % du coût total



Les devises de l'école, Liberté Egalité, Fraternité, Laïcité, ont été sculptées et peintes par les enfants de CM2 pendant les activités périscolaires

> Education

“ Quand l'éducation se mêle au socio-culturel

Orchestre à l'école (OAE)

A la rentrée scolaire 2013, la commune a mis en place les activités périscolaires. Les heures de classe ont été redistribuées sur 5 jours afin de permettre aux enfants de pratiquer des activités annexes, sportives, éducatives ou ludiques.

La commune a la charge de la programmation de ces activités appelées « activités périscolaires ».

Le Conseil Municipal a choisi de faire découvrir aux enfants Pérois la musique et un orchestre à l'école a été mis en place.

David PEREMARTI en est le chef d'orchestre. Il coordonne cette activité avec les différents enseignants des pupitres trombones, trompettes, saxophones, percussions, il enseigne la basse et la guitare, et orchestre les enfants à la salle Jacques Brel.

Cette activité est accessible aux enfants dès 7-8 ans. C'est ainsi qu'en 2015, les classes de CE1 et CE2 ont pu intégrer ce dispositif en devenant le deuxième « orchestre à l'école » de la commune. Pour l'instant en apprentissage, ils pourront sans aucun doute très bientôt assurer des concerts comme le font leurs aînés maintenant âgés de 9 et 10 ans.



Remise des instruments au 2nd orchestre à l'école

Le 11 septembre 2015, les instruments, achetés par la mairie (avec une participation financière de l'association Orchestre A l'Ecole et dans le village de Péret), ont été prêtés aux enfants pour toute la durée de leur scolarité à Péret, moyennant un chèque de caution et la signature d'une convention. Les enfants peuvent ainsi s'entraîner chez eux autant qu'ils le souhaitent, progresser plus rapidement et prendre davantage goût à la musique.



19 571 €

C'est le coût total des instruments de musique achetés à la rentrée 2015 pour le second orchestre à l'école auquel il faut déduire 9624 € de participation de l'orchestre à l'école national, 4000 € de l'orchestre À l'école de Péret et 1540 € de FCTVA soit 4 407 € de dépenses seulement pour la commune

Activités Péri-scolaires

Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires (Temps d'Activité Péri-scolaire -TAP), plusieurs intervenants interviennent les mardis, jeudis et vendredis pendant 1h auprès des classes de maternelle, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.

Les différents groupes sont initiés à la pratique de l'éducation physique et sportive, au travers de jeux ludiques et collectifs, aux activités manuelles et artistiques (peintures, sculptures, art plastiques, création d'objet), au théâtre, et à la musique (chant et pratique d'un instrument).

En 2014/2015, les enfants bénéficiaient des activités suivantes :

Sport, sculpture, poésie, art plastique, éveil corporel et théâtral, orchestre à l'école, chant anglais, activités manuelles.

En 2015/2016, les enfants bénéficient de :

Sport, art plastique, éveil corporel et théâtral, 2 orchestres à l'école, chant, activités manuelles et récréatives.

Nicolas NERVI est coordonnateur des TAP afin d'harmoniser les relations entre les différents intervenants, les enseignants, les parents, le personnel communal affecté à l'école et bien évidemment les enfants.

A la fin de l'année scolaire, les intervenants donnent un spectacle lors de la fête de l'école.

Garderie

En compagnie de Cathy BAILECHE, Vérane LEBAILLY, ou Nicolas NERVI, les enfants restant sur le temps de la garderie ont diverses activités sous la main comme la

peinture, le dessin, les jeux de sociétés ou encore le sport.

De plus, ils participent à l'élaboration de Mr Carnaval, afin que celui-ci soit prêt le jour J à défiler dans les rues de Péret suivi de tous les petits Pérétois déguisés pour l'occasion.

La garderie est ouverte de 7h30 à 8h30 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir afin de permettre aux parents d'adapter leurs emplois du temps à celui de leurs enfants.



Cantine

Quatre fois par semaine, la mairie met en place une cantine. Mesdames Evelyne LASSALE et Inès DELOUSTAL (remplacée par Nathalie BACAVE lors de congés) s'occupent de chouchouter les petits et les grands en leur servant les repas préparés par Sud-Est-traiteur puis par Provence-plat depuis le mois de septembre. En effet, une consultation a été lancée par la communauté de communes afin de choisir un traiteur commun offrant une prestation qualitative et économique supérieure.



> Socio-Culturel

“ “ *Le socio-culturel au service des loisirs*

Animations :

Activités Extra Scolaires sur la commune

Le mercredi et le samedi, Nicolas NERVI, éducateur sportif, est présent au « champ de l'eau » afin d'encadrer et animer diverses activités sportives qui varient en fonction de l'âge des participants (Football, basket-ball, tennis, jeux...).

Pendant les vacances scolaires, un planning d'activités est diffusé pour proposer des animations sportives, créatives et ludiques (Futsal, hockey, randonnées sportives, volley-ball, tennis ballon, atelier coloriage, jeux vidéos, jeux de société, tennis, pétanque, film...)

Péret Olympique

Organisé pendant le mois de juillet et août, cette animation a pour but, au travers de confrontations sportives et ludiques, la rencontre des habitants de Péret. Ce « mini » championnat se veut intergénérationnel. Inter-quartiers la première année, il a évolué vers un tirage au sort pour former les différentes équipes, en vue d'une meilleure équité et mixité.

Collaboration PSL

Depuis maintenant 2 ans, le tennis de table a permis d'accueillir de nouveaux adhérents au sein de l'association Péret Sports et Loisirs (PSL). Il est encadré et animé par Nicolas, avec une section enfants /ados le mercredi et samedi, et une section adulte le mercredi.

Pétanque

Les mardis de juillet et août sont désormais consacrés aux rencontres de nos amis boulistes, sous forme de tournois. Ces soirées conviviales ont fait germer le projet de la création d'une association de pétanque sur le village. Cette activité intergénérationnelle espère recueillir de nombreux adhérents afin de recréer des liens entre anciens et plus jeunes.



Hérault Sport

Depuis 2 ans, Hérault Sport (structure du conseil départemental) s'installe au champ de l'eau et propose une journée dédiée à la découverte de différents sports.

Ils accueillent les enfants et participent à la mise en place et à l'encadrement des animations telles que le tambourin, l'haltérophilie, le volley-ball, le mur d'escalade et la lecture pour les moins sportifs des participants.



Réseau Jeunes et Communauté des Communes

En collaboration avec le Réseau Jeunes du Clermontais, différentes activités sont proposées aux communes qui la composent. Ces animations sont le fruit d'une réflexion commune aux animateurs de différents villages référents, dont Péret.

Ainsi, Péret a accueilli au sein de l'Espace Liberté un babyfoot géant, du PTK (mélange de badminton et volleyball), slackline, etc...

Des sorties sont organisées pendant les vacances (patinoire, bowling, VTT, padlle, plongée sous-marine, plage).

L'organisation et encadrement de ces différentes activités permettent ainsi aux jeunes de nos villages de se rencontrer.

Intervillages

Au cours de l'été 2015, les communes de Paulhan, Nébian, St Félix de Lodez et Péret ont vu leurs habitants se démener pour défendre haut et fort leur village au travers des jeux et rencontres sportives, organisées chaque vendredi du mois de Juillet.

Un petit échantillon des activités : lancer d'œufs, course en sac de patate, basket-ball, jeux gonflables, etc...)



Teen's party

Une soirée dédiée aux 12/17 ans a eu lieu le 10 avril 2015, en collaboration avec le Réseau Jeunes sur la commune de Péret à la salle du Peyral.

80 jeunes ont enflammé le dancefloor dans une superbe ambiance discothèque emmenée par un Disc Jockey entraînant.

La buvette était assurée par les bénévoles du comité des fêtes ; Les animateurs du Réseau Jeunes et Nicolas ont animé le début de soirée (défi musical, soda pong) et veillé au bon déroulement de cette soirée.



> Socio-Culturel

Année après année, une action continue :

1985 : rénovation salle des fêtes (actuel secrétariat et salle des mariages)

1986 : création stade des Liquières

1987 : rénovation salle Oromakos et René Fréja-ville

1989 : aménagement plateau sportif

1994 : aménagement stade des Liquières

1999 : aménagement salle J. Brel

2001 : salle des rencontres (le Canton)

2001 : salle Oromakos

2004 : espace socio-culturel le Peyral

2007 : régénération Tennis

2007 : aménagement Skate Park

2010 2011 : jeux pour enfants

2011 : peinture Peyral

2012 : bibliothèque

2013 : multisports

Coût total :

1 030 447.67 € TTC

Subvention+ FCTVA:

858 111.21 €

Quote part

communale :

599 951.64 €

Soit 41% du coût total

Ecole de musique municipale

Créer un orchestre à l'école a été selon les retours obtenus en mairie une bonne initiative. Cette action a donc tout naturellement évolué afin de permettre aux enfants qui ne rentrent pas dans ce cadre ainsi qu'à toutes personnes, adultes ou enfants, Pérétois ou extérieurs d'apprendre à jouer d'un instrument.

Une école de musique a été créée par la mairie en 2014. Elle entame sa deuxième année et évolue sans cesse pour s'adapter aux demandes de chacun.

L'école de musique municipale propose l'enseignement de : violon, trompette, trombone, saxophone, percussion, guitare, chant.

Les élèves se voient proposer le cursus suivant :

- ◆ 1 cours d'instrument individuel par semaine
- ◆ 1 cours en classe de solfège par semaine
- ◆ 1 cours de classe d'ensemble par semaine
- ◆ 1 atelier percussion par mois
- ◆ 1 atelier d'ensemble vocal par semaine

Tarifs : 73 €/mois (possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année).

Sont également proposés des cours collectifs hors cursus ouvert à tous :

- Eveil musical : 30 €/mois - 1 cours par semaine
- Atelier percussion enfant / adulte 15€/mois - 1 cours par mois
- Ensemble vocal enfant / adulte 20€/mois - 1 cours par semaine

Inscriptions et renseignements auprès de
David PEREMARTI : 06-07-28-82-49



Association orchestre à l'école et dans le village de Péret

Cette association Pérétoise a été créée en même temps que l'orchestre à l'école. Elle a pour but de récolter des mécénats afin de financer une partie de l'activité périscolaire et ainsi permettre aux enfants de pratiquer la musique dans de bonnes conditions.

Grâce à elle la commune a vu son coût d'achat d'instruments de musique diminuer car l'association a fait un don de 4 000 € à la commune. Actuellement en France seul 2% des enfants ont une formation musicale, à Péret nous avons pour objectif d'offrir cette possibilité à tous les enfants. Au-delà de l'apprentissage notre souhait est que l'orchestre à l'école rayonne dans notre village et aux alentours dans quelques années. Si vous souhaitez soutenir cette nouvelle association sachez que tous les dons bénéficient d'une **réduction fiscale de 60%** (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Renseignements auprès de la Mairie au 04-67-96-09-41.



Les associations Pérotoises

Asphodèle

Président : Lydie LIXON—Sandra PINGUET BRUNEAU

Objet : nature, environnement, écologie

Contact : asphodele-environnement@outlook.fr

Association des Anciens Combattants

Président : Alain BILHAC

Objet : Ne pas oublier les anciens combattants morts pour la France.

Contact : 04 67 96 12 74

Association de Jumelage PERET/THERONDELS (Aveyron)

Président : Joël AZAM.

Objet : « créer un lien entre les populations dans un esprit d'amitié en vue de favoriser le contact des personnes et l'échange de leur culture ». Des rencontres sont organisées annuellement.

Contacts : Mairie de PERET ou Joël AZAM 04 67 88 19 32 et 06 74 28 20 38

Association Orchestre à l'Ecole et dans le Village de Péret

Président : Michel DE BIASIO

Objet : Soutien à l'orchestre à l'école.

contact : mairie-peret@orange.fr

Association des Parents d'Élèves de l'École de Péret (APEEPéret)

Président : Thomas THIEFFINNE

Objet : Créer des liens entre l'école et la vie du village par l'organisation de manifestation en partenariat avec l'équipe enseignante et en accord avec les projets pédagogiques de l'école afin de financer les sorties scolaires, l'achat de matériels divers et des activités extrascolaires.

Contact : 06.88.44.09.58 Mail : apeeperet@gmail.com

Comité des fêtes

Présidente : Patricia BENOIT-BARTHES

Objet : animation du village

Contact : patriciabenoit-barthes@hotmail.fr

Club des Aînés du Céressou

Présidente : Evelyne NAVARO

Objet : animation du 3ème âge.

Contacts : Michèle SIFFRE

Entente Sportive Cœur d'Hérault

Président : Jacques BILHAC

Objet : pratique du football sur le stade de Fontès. Il compte des équipes de débutants, poussins, benjamins, 13 ans, 15 ans, séniors, vétérans (+35ans).

Contacts : Jacques BILHAC 06 20 54 51 94

Olympique club de pétanque Pérotois

Président : Jonathan BOUGET-VIGNOT

Objet : Pétanque

Contact : oc2p@laposte.net

Péret Sport et Loisirs (P.S.L)

Président : Stéphane DUPRAT

Objet : Animation Culturelle et Sportive de Péret

Contacts : 04 67 44 52 75 ou 06 70 01 24 40 mail : association.psl@wanadoo.fr

Syndicat des chasseurs et Propriétaires de Péret

Président : Adrien BONAFE

Objet : chasse sur terrains communaux

Contacts : 06 77 59 52 64

Team Vertic-aliens

Président : Nicolas PRADEL

Objet : Pêche

Contact : 06 70 85 34 77 blog : <http://teamverticaliens.over-blog.com>



Jumelage Péret Thérondels



Atelier récup de Noël Asphodèle



Réveillon comité des fêtes

> Patrimoine Menuiseries et travaux en régie à l'honneur

Menuiseries cave coopérative

En 2013, la commune a racheté la cave coopérative à Clochers et Terroirs, véritable patrimoine architectural et culturel.

Le Conseil Municipal a comme projet de réaliser à l'intérieur une halle aux sports / halle aux marchés. La commune recherche actuellement des subventions avant de lancer définitivement le projet.

En attendant la mise en route de ce projet, il convenait de sécuriser les lieux car la cave était régulièrement vandalisée. Il a donc été décidé de remplacer les menuiseries du rez-de-chaussée et de l'étage par des menuiseries en aluminium brun avec un vitrage feuilleté et anti-effraction, afin de s'intégrer parfaitement dans l'architecture.

L'appel d'offre a été lancé en 2015. L'entreprise Normand a réalisé les travaux en 2015/2016.

Menuiseries cave coopérative

Coût TTC	30 712.87 €
Subvention Département	- 13 517.00 €
Subvention réserve parlementaire	- 7 000.00 €
FCTVA	- 3 671.22 €
Coût pour la commune	6 524.65 €



21

**C'est le nombre de menuiseries
remplacées à la cave et à la mairie
(9 à la cave et 12 à la mairie)**

Menuiseries mairie

Etant donné que la commune pouvait bénéficier d'une subvention de la part d'Hérault Energies assez importante (subvention allouée au titre de l'économie d'énergie), le Conseil Municipal a décidé de remplacer les menuiseries de la mairie du 1er étage (salle du Conseil, et archives), 2ème étage (gîtes communaux), soit 12 fenêtres, sachant que les fenêtres du rez de chaussée ont été remplacées quelques années avant et que les portes seront remplacées dans une 3^{ème} tranche en 2016. Une consultation a été lancée.

L'entreprise Sarl Castro a été retenue. Les menuiseries posées sont en aluminium de couleur brun avec vitrage thermique.

Menuiseries mairie

Coût TTC	10 596.00 €
Subvention Hérault Energies	- 5 298.00 €
FCTVA	- 1 641.53 €
Coût pour la commune	3 656.47 €



Travaux en régie

En 2014 et 2015, les logements communaux ont été rénovés. Cela était devenu indispensables pour le confort des locataires.

C'est ainsi que les employés communaux ont réalisé la réfection de l'isolation de l'appartement situé à la cave coopérative, qu'ils ont rénové la salle de bain de l'appartement situé au Peyral qui avait subi un dégât des eaux, et qu'ils ont rafraîchi l'appartement saisonnier situé au dessus de la mairie afin de le louer à l'année.

De plus, ils ont entrepris quelques aménagements forts utiles : une issue de secours à la salle Le Peyral (matériel acheté à l'entreprise Jean-Luc CACERES), des toilettes à l'espace Liberté ainsi qu'un local à matériel.



Travaux	Cout matériel	Cout main d'ouvre	Déduction FCTVA	Part communale
Issue de secours Peyral	2395.73	678.40	30.30	3043.82
WC champ de l'eau	1708.66	1221.12	264.53	2665.24
Isolation appart cave coop	617.89	339.20	95.66	861.42
Logement Peyral	272.76	322.24	42.22	552.77
Appartement Mairie	1790.53	3239.36	277.31	4752.68
Local champ de l'eau	864.17	1339.84	133.79	2070.21

Columbarium

Le columbarium communal acheté en 2001 était complet. Il convenait donc de le compléter par un nouvel équipement afin de répondre rapidement à la demande des administrés.

Le choix a été porté sur l'acquisition en 2014 d'un columbarium identique à l'existant, c'est-à-dire un monument à six familles mural sans pilier, en granit massif rose.

Le coût de cet équipement a été de 5 599 €.



Année après année, une action continue :

1984 : réfection sacristie
 1986 : clocher
 1986 : création logiverts
 1987 : rénovation placette Notre Dame
 1988 : bureaux mairie
 1989 : rénovation église St Félix
 1991 : acquisition immeuble place
 1992 : rénovation place
 1993 : immeuble poste
 1993 : installation paratonnerre
 1993 : restauration clocher
 1993 : rénovation mairie
 1997 : bureau de poste
 1997 : bétonnage allées cimetière
 2000 : atelier municipal
 2000 : monument aux morts
 2001 : église
 2001 : columbarium
 2001 : pavage place du fort
 2003 : secrétariat + salle mariages
 2004 : restauration chapelle NDDB Tr 1
 2005 : restauration chapelle NDDB Tr 2
 2007 : pavage rue Colbert
 2008 : logiverts extérieurs
 2009 : logiverts intérieurs
 2010 : salle d'eau au Gîte 2
 2012 : église
 2013 : achat cave coopérative et appartement cave
 2014 : issue secours Peyral, wc champ eau, columbarium
 2015 : local champ l'eau menuiserie mairie et cave

Coût total :

1 422 812.12 € TTC

Subvention+ FCTVA:

788 730.30 €

Quote part communale :

634 081.82 €

Soit 44 % du coût total

> Voirie

“ Poursuite de l'embellissement
et de la sécurisation du village

Partenariat avec le département

La commune de Péret travaille depuis des années en collaboration avec le Département de l'Hérault et plus précisément avec les services de l'agence départementale de Pézenas.

Pour mémoire, en 2010, le Département a réalisé la réfection du virage des Mazes avenue Jean Mermoz (35 000€) et l'élargissement de l'entrée du village avenue Jules Ferry (44 800 €) . Les travaux ont été 100% à la charge du Département.

En 2015, le Département a réalisé le renforcement d'un talus avenue Jean Mermoz ainsi que l'aménagement de l'entrée du village. (78 707 €)

Ce projet de réaménagement des boulevard Pasteur et de l'avenue Jules Ferry était un projet beaucoup plus important. C'est ainsi qu'une convention a été signée en 2015 pour définir les modalités de financement et d'entretien de ces voies. Coût total : 400 786 € (71.38 % département et 28.32 % commune)



Les travaux réalisés boulevard Pasteur et avenue Jules Ferry

Les travaux consistait à créer le long des ces axes un cheminement piéton de l'école primaire à la sortie du village pour l'avenue Jules Ferry et jusqu'à la cave coopérative pour le boulevard Pasteur.

⇒ Avenue Jules Ferry :

Côté sud : Busage du fossé sur environ 210 ml en diamètre 500 avec regards de visite et raccordement au réseau existant ; édification de murs et pose de bordures pour calage du trottoir en partie arrière ; création d'un trottoir de largeur 1.70m avec bordure T2 préfabriquées, remplissage en GNT et du béton désactivé pour finition.

Côté Nord : Busage de caniveau, édification d'un mur au niveau du chemin de Massacos, et d'un muret avec déplacement du calvaire, création de places de stationnement.

Tapis réalisé sur l'ensemble du linéaire après reprofilage de certaines zones.

Création de 2 plateaux au croisement du bd Pasteur et au croisement du chemin de Massacos.

⇒ Boulevard Pasteur :

Même principe que l'avenue Jules Ferry, trottoir avec bordures, réfection et élargissement de la chaussée, création de places de stationnement.

Notons qu'en plus des travaux réalisés par le Département la commune a organisé et financé l'élargissement du virage boulevard Pasteur en travaux en régie ainsi que les plantations de lauriers.

Avenue J.Ferry et bd Pasteur

Part communale travaux départementaux	113 190.49 €
Travaux élargissement virage	8 006.40 €
Travaux en régie	1 806.46 €
Main d'œuvre	7 63.20 €
Fleurissement	2 027.00 €
FCTVA travaux régie	- 279.07 €
FCTVA travaux départementaux	- 17 524.07 €
Subvention Département	- 56 700.00 €
Coût pour la commune	51 290.41€



Chemin de la Magdelaine

Le chemin de la Magdelaine, situé derrière le cimetière, a été créé en 2007. Son revêtement définitif n'avait pas été posé étant donné que bon nombre de constructions étaient prévues le long de ce chemin. En effet, les engins de chantier utilisés pour les constructions chemin de la Magdelaine mais aussi Edouard Barthe ont détérioré la chaussée.

La commune a donc lancé en 2014 une consultation pour retenir l'entreprise qui réaliserait les travaux. C'est l'entreprise TPSO qui a été retenue. L'entreprise Abes était chargée de la réfection du réseau pluvial.

Les travaux ont été financés par le Département à hauteur de 31% et 69 % par la commune. Des travaux en régie ont été également nécessaires pour le réseau pluvial.

Chemin de la Magdelaine

Coût TTC	43 701.60 €
Travaux en régie	620.94 €
Main d'œuvre	712.32 €
Subvention Département	-13 517.00 €
FCTVA	- 6 765.88 €
Coût pour la commune	24 655.84 €



400 786€

C'est le coût total des travaux pour l'aménagement de l'avenue Jules Ferry et du boulevard Pasteur
(part départementale 287 596 € - part communale 113 190€)

Année après année, une action continue :

1983 : ch des Arbres et Fontainilles
 1985 : ch des Cabanisses et des roques ; les Tuffs ; ch de Calasfrèges
 1987 : ch de Massacos ; rue Paul Valéry ; rue P. et M. Curie
 1989 : ch des Ecoliers ; ch de la Plaine
 1991 : rue de l'Egalité ; jardin communal rue de l'Egalité
 1993 94-95 : réfection rues et chemins
 1997 : place G. Clemenceau
 1998 : réfection chemins
 2000 : abribus
 2001 : jeu de ballon, ch Ecoliers
 2001 : voirie HLM
 2002 : ch de Massacos
 2003 : ch des Roques, de la Pradalenque, des Arbres, parking le Peyral
 2004 : château d'eau, ch de Massacos et du Peyral
 2006 : ch Pradalenque, du Carrieros, de la Croix de la Mission, du château d'eau
 2007 : ch du Peyral, Pioch Caulet, Magdelaine, J. Mermoz,
 2008 : murs de soutènement ch des Cabanisses, ch du Terras et Pioch Caulet
 2009 : ch de Pioch Cal, la Magdelaine, pluvial des Cabanisses, rue Voltaire , ch de Pioch Caulet,
 2010 : place G Clemenceau et Combattant, rue Debussy et Pouget, bétonnage rue Voltaire, ch Maidergues, ch Cabanisses, ch Pioch Cal
 2011 : pluvial bd A Daudet, Debussy, J Ferry, élargissement mur rue Voltaire
 2012 : ch Pigeonnier, ch terras, bd A Daudet,
 2013 : rue Egalité, ch Pigeonnier, ch du Peyral
 2014 : crois mission, ch pigeonnier, crébaine
 2015 : Ferry et Pasteur, cabanisses, Magdelaine
Coût total :
1 420 931.98 € TTC
Subvention + FCTVA
759 739.56 €
quote part communale
661 192.42 €
Soit 46 % du coût total

> Voirie

“ Mur, chemin, pluvial, des petites rénovations pour un grand village

Travaux en régie - voirie

Chemin de la Croix de la mission

Les pluies successives dégradaient le chemin qui commençait à devenir impraticable. La descente a donc été bétonnée à la toupie en 2014.

Mur du cimetière

En 2014, les employés municipaux ont reconstruit un mur qui s'effondrait sur le bas du cimetière (entre le côté neuf et vieux du cimetière).

Chemin de Crébatine

Il s'agit d'un chemin situé à la sortie de Péret direction Cabrières donnant accès à quelques habitations. Les nids de poules ont été rebouchés en 2014.

Pluvial Chemin du Pigeonnier

Dans la continuité de l'aménagement réalisé au champ de l'eau, le réseau pluvial a été busé en 2014 afin de créer des places de stationnement et de sécuriser ce lieu fréquenté par beaucoup d'enfants.

Pont Peyral

Le petit pont situé chemin du Peyral était dangereux. Les employés communaux l'ont donc mis en sécurité en 2014 en créant un muret avec grille.

Stationnement lotissement Campores

Dans ce petit lotissement situé à la sortie de Péret en allant vers Cabrières, construit dans les années 1980, il y avait un réel problème de stationnement. La commune a donc réalisé en 2015 quatre places de parking pour le confort des habitants.

Pluvial chemin des Cabanisses

Ce chemin ne possédait pas de réseau pluvial. De ce fait, lors des pluies, l'eau ruisselait sur la route départementale (avenue Jean Mermoz) et l'endommageait. La création d'un réseau pluvial était donc nécessaire et a été réalisée en 2015.

Rue des gardes

Il s'agit de la rue qui passe derrière la mairie, depuis la rue Maurice Ravel, elle rejoint le boulevard Alphonse Daudet. Le muret menaçait de s'écrouler. Etant donné que de plus en plus de personnes empruntent cette ruelle, elle a été cimentée en 2015 par les employés communaux.

Chemin de Maidergues, Plaine, Thau

Il n'y a pas que les voies urbaines qui se dégradent et qui nécessitent une rénovation. Les chemins ruraux subissent également les dégâts des eaux. C'est pourquoi la commune a souhaité bétonner en 2015 trois parties fortement endommagées des chemins de Maidergues, de la Plaine (route d'Adissan) et de Thau (face à Sometal).

Notes

Il n'est jamais inutile de rappeler que les travaux en régie permettent à la commune de réaliser des aménagements à moindre frais, qu'elle ne pourrait pas faire via des entreprises ou des artisans.

D'année en année, chaque rue de la commune est réaménagée mais le budget communal ne permet pas de les rénover toutes

Pour une totale transparence ...

Régie : Chemin de la Croix de la mission

Coût matériel TTC	3 874.52 €
Main d'œuvre	1 153.28 €
FCTVA	- 599.85 €
Coût pour la commune	4 427.94 €

Régie : Mur du cimetière

Coût matériel TTC	489.50 €
Main d'œuvre	746.24 €
FCTVA	- 75.78 €
Coût pour la commune	1 159.95 €

Régie : Chemin de Crébatine

Coût matériel TTC	798.60 €
Main d'œuvre	5 742.72 €
FCTVA	- 123.64 €
Coût pour la commune	6 417.68 €

Régie : Plucial chemin du Pigeonnier

Coût matériel TTC	7 773.07 €
Main d'œuvre	1 577.28 €
FCTVA	- 1 203.43 €
Coût pour la commune	8 146.92 €

Régie : Pont du Peyral

Coût matériel TTC	195.73 €
Main d'œuvre	678.40 €
FCTVA	- 30.30 €
Coût pour la commune	843.82 €

Régie : Stationnement Lotissement Campores

Coût matériel TTC	1 048.72 €
Main d'œuvre	390.08 €
FCTVA	- 162.36 €
Coût pour la commune	1 276.44 €

Régie : Chemin des Cabanisses

Coût matériel TTC	1 172.22 €
Main d'œuvre	915.84 €
FCTVA	- 181.48 €
Coût pour la commune	1 906.58 €

Régie : Rue des Gardes

Coût matériel TTC	1 722.58 €
Main d'œuvre	2 374.40 €
FCTVA	- 266.69 €
Coût pour la commune	3 830.29 €

Régie : Chemin de Maidergues Thau et Plaine

Coût matériel TTC	2 181.60 €
Main d'œuvre	474.88 €
FCTVA	- 337.75 €
Coût pour la commune	2 656.48 €



Pluvial chemin du Pigeonnier



Lotissement Campores



Rue des Gardes



Pluvial chemin de Thau

> Réseaux d'électrification

“ Poursuite du remplacement des lanternes

Eclairage public

En 2014, la commune a poursuivi son plan pluriannuels de remplacement de lanternes sur le village. Les lanternes posées sont des lampes à économie d'énergie dans un but économique et écologique

La rue Saint Gély d'Arques et le chemin du Pigeonnier ainsi que le parking du champ de l'eau) ont été les derniers remplacés :

- Fourniture et pose de lanternes de type alanium
- Fourniture et pose d'un candélabre galva cylindro conique d'une hauteur de 6m.

Eclairage public

Coût TTC	5 112 €
Subvention Hérault Energies	<u>-3 195 €</u>
Coût pour la commune	1 917 €



Année après année, une action continue :

1983 : éclairage public route Clermont- chemin neuf
 1984 : éclairage public chemin des Roques
 1985 : éclairage public boulevard Pasteur
 1987 : extension réseau chemin des Roques
 1991 : transformateur Place
 1993 : extension réseau J.Ferry - J.Mermoz
 1997 : extension chemin du Terras - Egalité
 1999 : éclairage public village
 2003 : éclairage public + extension réseau village : av Marcelin Albert, pl du jeu de ballon, chemin des Écoliers, Massacos
 2004 : électrification Ballarade
 2005 : éclairage public le Peyral, M.Albert, J.Ferry
 2005 : poste Pradalenque et Mermoz
 2006 : poste Egalité
 2008 : secteur Magdelaine et ch Peyral
 2010 : éclairage public poste Égalité et Campores
 2012 : éclairage public Magdelaine
 2013 : électrification av J.Mermoz

Coût total :
750 610.62 € TTC
Subvention + FCTVA
660 473.72 €
quote part communale
90 136.90 €
Soit 12% du coût total

Enfouissement du réseau moyenne tension

ERDF, Electricité et Réseau De France, a entamé sur le secteur en 2015, l'enfouissement des lignes électriques de moyenne tension.

Ce projet a pour but la sécurisation des lignes électriques du village en cas d'intempéries (vent, neige, pluie) et le renforcement de l'alimentation de certaines zones dans le village qui subissaient des micro-coupures.

Les lignes ont donc été enterrées avenue Jules Ferry, chemin des Carrièrous, bassin des Faïsses, chemin des Vignals chemin des Ecoliers, avenue Jean Mermoz, bd Notre Dame, rue de l'Egalité, chemin des Roques, chemin du Terras, ... et différents transformateurs ont été remplacés par de nouveaux plus puissants à la cave coopérative, devant l'usine Sometal, au chemin du Terras ...



> Réseaux d'eau

“ Un réseau d'eau
mis en conformité



Mise en conformité et réhabilitation des ouvrages du réseau d'eau potable

Depuis 2011, la commune a débuté un programme de réhabilitation du réseau d'eau potable.

Dans un premier temps, une étude de schéma directeur a été menée, conjointement à une Déclaration d'Utilité Publique visant à protéger la source des Condamines (située route d'Aspiran).

Le schéma directeur préconisait des travaux à réaliser. Ils se répartissent en 2 tranches.



La 1ère tranche consistait à :

- Remplacement de 12 vannes hors services (vannes de sectorisation et vannes individuelles) et création de 2 nouvelles vannes de sectorisation pour une meilleure découpe du réseau.
- Ouverture et bétonnage de l'ancien chemin communal d'accès au château des Buissières
- Pose de 18 compteurs d'eau volumétrique sur les bâtiments communaux et lieux publics
- Mise en conformité du local technique du pompage des Condamines (étanchéité, grille anti-intrusion, peinture, porte d'accès)
- Suppression du transformateur et remplacement par un branchement électrique
- Changement du grillage périphérique et création d'un grillage séparatif entre le puits et le local technique
- Reprofilage du sol pour éviter l'infiltration d'eau parasite dans la nappe ainsi que la protection de deux puits à moins de 40m
- Pose d'un débitmètre en sortie du puits pour connaître précisément le volume prélevé dans la nappe.

Mise en conformité

Coût TTC	145 131.15 €
Subvention Département et agence de l'eau	<u>-85 615.00 €</u>
Coût pour la commune	59 516.15 €

(Pas de FCTVA sur les travaux relatifs à l'eau)

Une 2ème tranche est prévue en 2016. Les travaux débiteront lorsque la commune aura reçu la notification de la subvention que doit nous accorder le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau.

Année après année, une action continue :

eau et assainissement

1983 : station pompage Rasclouse
 1984 : chemin des Roques et Notre Dame
 1988 : chemin des Écoliers
 1989 : station de pompage
 1992 : réservoir Notre Dame
 1996 : avenue J.Mermoz
 1997 : avenue Marcelin albert
 2000 : réseau route de Cabrières
 2001 : lagunage
 2001 : place du fort
 2002 : Cabanisses - Pradalenque - Pasteur
 2003-2006 : travaux hiérarchisés
 2006 : station relevage
 2006-2007 : secteur Magdelaine, chemin Peyral
 2007 : rue Claude Debussy, colbert, J.Ferry, St Gély d'arques, installation pompes
 2011 : rehaussement bouche à clef Debussy Pouget et places
 2011 : SDAEP et déconnexion des sources
 2012 : Chloration
 2013 : DUP
 2014 et 2015 : mise en conformité du SDAEP 1ere tranche

Coût total :

1 997 294.28 € TTC
Subvention + FCTVA
1 269 412.68 €
quote part communale
727 881.60 €
Soit 36% du coût total



> Les projets en cours

Plan Local d'Urbanisme

La commune a lancé la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les plans locaux d'urbanisme ont aujourd'hui, la nécessité d'intégrer les dispositions de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II ». La loi ALUR reporte d'une année, soit au 1er janvier 2017 cette obligation.

Un marché d'étude a été réalisé en janvier 2015. Le cabinet Chibaudel a été retenu pour un montant de 33 275 €. La 1ère phase de la révision est un diagnostic du territoire : état de l'existant, des réseaux d'eau assainissement, voirie, des terrains urbanisés et agricoles.

La 2ème étape est un travail sur le futur règlement du PLU. Une fois les études réalisées, le projet sera présenté à la population.



La procédure d'élaboration est la suivante :

Phase 1 : Analyse de l'existant (diagnostic)

Phase 2 : Définition de la stratégie communale (présentation des scénarios et restitution du PADD Plan d'Aménagement et de Développement du Territoire)

Phase 3 : Montage de dossier de PLU (zonage, règlement, orientations, évaluation environnementale)

Phase 4 : Montage du dossier en vue de son approbation, enquête publique

La commune et le cabinet d'étude travaillent conjointement pour respecter le planning et approuver le PLU avant le 31/03/2017. Des réunions publiques sont prévues en 2016.

Rappelons que la loi précise que sans PLU à cette date, les communes seront gérées par le RNU Règlement Nation d'Urbanisme c'est-à-dire que c'est l'état qui instruira les dossiers en se basant sur les règles nationales et non plus locales.

Mise en conformité du réseau d'eau 2^{ème} tranche

La 2ème tranche de 2016 prévoit la réfection des 2 châteaux de Notre Dame et des Cabanisses, le rafraîchissement de celui des Buissières ainsi que la pose d'une conduite entre le bassin de Notre Dame et celui des Cabanisses.

Le but est la remise en service du château de Notre Dame, qui deviendrait château de tête. Ce mode de fonctionnement permettra au pompage de la Rasclauze d'être moins sollicité et prolongera la durée de vie des pompes dont la réparation ou le changement représente un coût élevé pour la commune.



Installation chloration de l'eau



Château d'eau de Notre Dame

Aménagements des rues Debussy, Ravel, St Exupéry et Riquet et renforcement du réseau d'eau : 2 projets en l

Le Conseil Municipal s'est toujours attaché à maintenir en état et à restaurer son patrimoine. La chapelle Notre Dame des Buis a été restaurée en 2004 et 2005, et l'église Saint Félix en 2001 et 2012. Enfin, la cave coopérative a été rachetée en 2013 afin de conserver l'édifice.

Concernant le centre du village, la commune de Péret s'est engagée à le mettre en valeur. En effet :

En 1992 la place de la fontaine a été aménagée avec un pavage en marbre de Laurens.

En 2001, la place du Fort a été pavée en porphyre.

En 2007, c'était au tour de la rue Colbert d'être revêtue de porphyre.



Restaurer la rue Saint Exupéry, la rue Maurice Ravel, l'impasse Paul Riquet et le parvis de la Mairie avec les mêmes matériaux s'inscrit donc dans la continuité de ces aménagements.

De plus, l'aménagement du parvis de la mairie était devenu une nécessité car la commune a l'obligation de par la loi de mettre les lieux publics accessibles aux handicapés.

Ce projet s'inscrit naturellement dans le programme de valorisation touristique du village commencé par la commune de Péret il y a déjà plusieurs années.

Avant de commencer les travaux de pavage la commune a décidé de renforcer le réseaux d'eau vieux de plus de 20 ans car il serait dommage de devoir casser un aménagement neuf à cause d'une canalisation d'eau.

> Les projets à venir

Cave coopérative

Le bâtiment principal organisé en plusieurs parties a une superficie de 1818 m² habitable avec une mezzanine de 242m².

Par ailleurs la grande halle a une hauteur de 10,60 m sous entrant de ferme, ce qui permet nombre d'aménagements.

Une première tranche de travaux est prévue permettant de libérer l'espace de tout l'équipement de cuverie, de mettre le bâtiment hors d'eau, hors d'air. Le sol sera constitué d'une chape résistante et colorée. Des sanitaires aux normes handicapés sont prévus, rendant les locaux immédiatement utilisables pour la pratique du sport ou l'organisation de marchés couverts.



Actuellement, ce projet a reçu une notification de subvention du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'Etat, de la réserve parlementaire et est en attente de subvention de la part de la Communauté de Communes du Clermontois.

Recherche médecin

La commune de Péret recherche un médecin. La Pénurie est connue de tous, mais nous gardons l'espoir.

> Renseignements pratiques

MAIRIE

SECRETARIAT ouvert du lundi au vendredi de 9h15 à 11h45 et de 14h à 18h

AGENCE POSTALE COMMUNALE ouverte du lundi au vendredi de 9h15 à 11h45 et de 14h à 17h

Tél 04 67 96 09 41 Fax 04 67 96 31 33 Service technique 06 30 63 29 36

Site Internet www.mairie-peret.fr Mail mairie-peret@orange.fr

ECOLE JACQUES MONTAGNE

04 67 96 38 93 Cantine / Garderie : vente des tickets en Mairie

GENDARMERIE NATIONALE

17 Clermont l'Hérault 04 67 96 00 32

TRESORERIE

04 67 98 14 27 1 rue du Maréchal Plantavit 34120 Pézenas

HOTEL DES FINANCES PUBLIQUES

04 67 90 49 00 8 place du 14 juillet 34120 Pézenas

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

04 67 88 95 50 20 av Raymond Lacombe, Espace Marcel Vidal, 34800 Clermont l'Hérault

PAROISSE

04 67 96 15 20 8 rue Louis Blanc 34800 Clermont l'Hérault

SOUS-PREFECTURE

04 67 36 70 70 BP 742 34526 Béziers

Les demandes de carte grise, carte nationale d'identité, permis de conduire... se réalisent en Mairie, celles de passeport à l'hôtel de ville, Place de la Victoire 34800 Clermont l'Hérault

CONSEIL DEPARTEMENTAL

04 67 67 67 67 1000 rue d'alco 34000 Montpellier

TRANSPORTS SCOLAIRES

Hérault Transport Montpellier 04 34 888 999

Renseignements et horaires sur leur site Internet www.herault.fr/herault-transport

MAISON MEDICALE DE GARDE COEUR D'HERAULT

Centre Hospitalier, 1 Boulevard de l'hôpital, Cours de la Chicane, 34800 Clermont l'Hérault

Les horaires d'ouverture de la maison médicale sont les suivants :

- les soirs de semaine de 20h à 24h,
- les week-ends et jours fériés : de 12h à 24h le samedi et de 8h à 24h les dimanches et jours fériés, le lundi lorsqu'il précède un jour férié, le vendredi et le samedi lorsqu'ils suivent un jour férié

BOITES AUX LETTRES DE PHARMACIE PERET

Déposez votre ordonnance dans une des boîtes aux lettres « pharmacie » situées à la Mairie avant 14h et vos médicaments seront livrés en fin de journée dans le commerce de Monsieur VALERO.

Pharmacie « Les sources » 34320 FONTES 04 67 25 15 64

Pharmacie « Les Vignes » 34800 ASPIRAN 04 67 96 50 33

SERVICE A DOMICILE :

PORTAGE DES REPAS / AIDE MENAGERE / SOIN A DOMICILE ...

Présence verte, Montpellier 04 99 74 37 00

L'ACARLET, Clermont 04 67 96 04 66

L'ADMR, Pézenas 04 67 32 64 80